Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prime exceptionnelle -67%

Par Guy 43

Bonjour â tous et toutes,

Merci de me faire une réponse au sujet qui suit:

Mon entreprise qui était à vendre vient d'être rachetée par une autre du même secteur d'activité, la métallurgie.
La nouvelle direction souhaite amputer la prime exceptionnelle bisannuelle que nous avions depuis des années à hauteur de -67%.

En ont-ils le droit ?

Cette prime était un usage avec l'ancienne direction et versée rubis sur l'ongle indépendamment du chiffre d'affaires réalisé.

Comment pouvons-nous nous défendre ?

La Convention collective de la métallurgie n'impose t-elle pas une garantie des rémunérations d'une année à l'autre ?

Merci pour vos conseils,

Guy